

**Comité de l'agriculture  
Session extraordinaire**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ  
DE L'AGRICULTURE, M. L'AMBASSADEUR CRAWFORD FALCONER,  
AU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES**

**I. INTRODUCTION**

1. Comme il était prévu à la réunion du Comité des négociations commerciales tenue le 30 juillet, le présent rapport a été établi à la lumière des travaux consacrés à l'agriculture pendant la période allant du 21 au 29 juillet.

2. Dans l'ensemble, il y a eu une base crédible pour conclure les travaux sur de très nombreuses (et on aurait peut-être pu dire "presque toutes") questions. Mais, même "presque toutes" ce n'est pas "toutes" et il y a eu des questions qui n'ont même pas été abordées. Ainsi, il n'a pas été possible de conclure sur certaines questions qui seraient finalement advenues des "autres" questions.

Ces questions "en suspens" avaient été résolues (et cela n'aurait pas été une mince affaire) si le reste aurait pu trouver sa place. Cependant, une telle appréciation est trop simpliste et particulière. C'est la situation dans laquelle, à ce moment-là, les Membres du Comité ont vu qu'il y avait un véritable scénario pour la phase finale. Les Membres du Comité ont été pressés à accepter des compromis qui n'étaient pas, d'une manière générale, satisfaisants. Tel était l'état d'esprit qui prévalait hier. Aujourd'hui, cela reste au

premier stade de la mesure d'avoir sur la table des textes précis sur la base desquels nous pourrions négocier les modalités concernant l'agriculture. Mais il est indéniable que, si la session a eu lieu, nous ne sommes manifestement pas aujourd'hui, ou du moins nous ne sommes pas dans des circonstances dans lesquelles de tels textes précis pourraient en eux-mêmes donner un résultat. Cela tient au fait qu'il y a des questions pour lesquelles des réponses ont été données et d'autres pour lesquelles nous n'avons même pas abordé le fond. Pour

## II. ACCÈS AUX MARCHÉS

### A. ABAISSEMENTS TARIFAIRES

6. En ce qui concerne l'abaissement tarifaire dans la fourchette supérieure de la formule étagée, il a été largement rendu compte des résultats des discussions du G-7 et du Salon vert au sujet d'un abaissement de 70 pour cent.

### B. PRODUITS SENSIBLES

7. S'agissant des produits sensibles pour les pays développés Membres, il a été largement rendu compte des résultats des discussions du G-7 et du Salon vert sur la base du concept "4 + 2" pour le chiffre. Il restait quelques Membres ne participant pas au processus du G-7 qui considéraient qu'une telle approche aurait dû au moins faire l'objet d'une discussion plus approfondie.

8. Au sujet du traitement des produits sensibles pour les pays en développement Membres, une structure tripartite révisée aurait pu être une base d'accord, à mon avis. Selon cette structure, un pays en développement Membre aurait eu la faculté de choisir un nombre limité de ses produits sensibles (entre un tiers et deux tiers de ses lignes tarifaires constituées de produits sensibles) pour opérer des réductions moindres que celles qui sont requises par la formule étagée. L'idée de base est que plus l'écart par rapport à la formule est grand, moins il y aura de produits et plus la période de mise en œuvre sera courte. En même temps, ces pays auraient aussi pu opter pour un abaissement tarifaire complet assorti d'une période de mise en œuvre plus longue et/ou de l'écart et de la possibilité de créer des contingents tarifaires pour les lignes tarifaires restantes éventuelles.

9. Il a été largement rendu compte des résultats des discussions du G-7 et du Salon vert sur le paragraphe 76.

10. Il n'y a pas eu de base nouvelle pour résoudre le désaccord sur le point de savoir s'il pouvait y avoir création de nouveaux contingents tarifaires. Certaines discussions bilatérales ont peut-être eu lieu, mais il n'y a rien qui soit parvenu au stade multilatéral, même de manière informelle.

### C. SIMPLIFICATION DES TARIFS

11. Il n'y a pas eu de base nouvelle pour régler la question de la simplification des tarifs.

### D. TARIFS CONTINGENTAIRES

12. En ce qui concerne les tarifs contingentaires, je pense que nous avons une base solide pour conclure les travaux, à savoir l'adoption de l'option la plus basse entre un seuil ou un abaissement suivant la formule avec un taux de tarif unique pour toutes les lignes tarifaires visées par un contingent. Des éléments plus détaillés concernant le point de départ et la mise en œuvre progressive ont aussi été précisés de sorte qu'un accord sur tous les aspects était en vue. Je pense que nous avons une base équivalente pour les éléments concernant les pays en développement Membres, même si quelques éléments très spécifiques devaient encore être finalisés.

### E. ADMINISTRATION DES CONTINGENTS TARIFAIRES

13. En ce qui concerne le mécanisme en cas de sous-utilisation des contingents tarifaires, je pense que nous avons une base d'accord sur la ques

F. SAUVEGARDE SPÉCIALE POUR L'AGRICULTURE

14. S'agissant de la SGS, il a été largement rendu compte des résultats des discussions du G-7 et

**K. PAYS LES MOINS AVANCÉS MEMBRES**

20. La question du traitement en ce qui concerne les pays les moins avancés Membres aurait été réglée (comme le souhaitaient les PMA eux-mêmes) sur une base essentiellement équivalente à la solution pour l'AMNA une fois celle-ci trouvée.

**III. SOUTIEN INTERNE**

21. Il a été largement rendu compte des résultats des discussions du G-7 et du Salon vert sur les engagements des pays développés Membres en matière de soutien interne, en ce qui concerne en particulier le SGEDE et, dans le cas des États-Unis, la période de base pour la MGS. Il s'agissait pour l'essentiel du point médian et de la possibilité, le cas échéant, d'arrondir au pourcentage entier le plus proche les nombres entre crochets correspondant aux abaissements à apporter au SGEDE et de supprimer les crochets pour la période de base.

22. Des questions restaient en suspens s'agissant de la "marge de manœuvre" pour les engagements par produit concernant la catégorie bleue et du point de départ pour les engagements concernant la MGS par produit. Mon sentiment était que ces questions auraient cependant aussi pu être réglées dans le cadre d'un accord global.

23. En ce qui concerne l'inscription du SGEDE dans les listes et le soutien autorisé au titre de la catégorie bleue pour les pays en développement Membres et les MAR, je pense que nous étions parvenus à établir la base d'un accord.

**IV. CONCURRENCE À L'EXPORTATION**

24. En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, je pense que, dans le contexte d'un paquet global, un résultat spécifique et équilibré était proche et aurait pu être obtenu s'agissant des éléments

28. Bien sûr, il ne faut pas ce faisant être naïfs, mais il faut au contraire avoir pleinement conscience de l'énormité de la tâche qui nous attend. Et, surtout, tout effort de ce type doit être fait en restant réaliste au sujet de ce qui s'est produit et du pourquoi. Nous ne parviendrons à rien en adoptant une espèce d'optimisme candide nous donnant à croire qu'il y a eu un petit obstacle technique